

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 16 juillet 2019

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2019-2020.161

Nous donnons suite à votre correspondance reçue le 2 juillet dernier pour recevoir copie de documents que vous décrivez comme suit :

« [...] copie d'une liste répertoriant le nom et l'adresse des points de vente spécialisés de cigarettes électroniques au Québec. La liste en question est détenue par la Direction générale adjointe de la sécurité civile et des affaires institutionnelles » (*sic*).

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, le document répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer.

Nous vous informons que cette liste présente les commerçants ayant transmis un avis à la ministre conformément à l'article 20.3.2 de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme (RLRQ, chapitre L-6.2).

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez une note explicative à cet égard.

Nous vous prions d'agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général adjoint,

Original signé
Martin Simard

P. J.